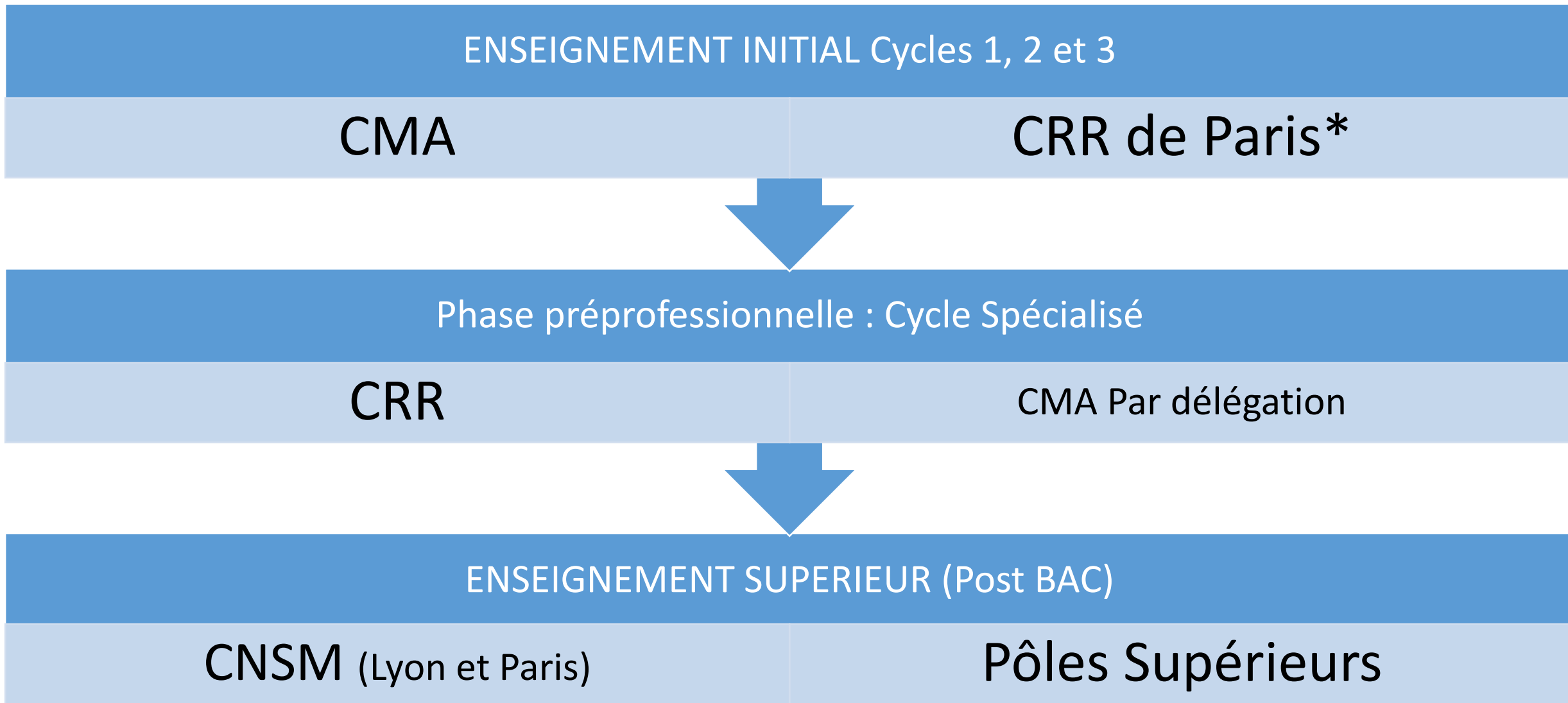




**Conservatoire
Gustave CHARPENTIER**
29, rue Baudelique - 75018 Paris

LE 3[°] CYCLE MUSIQUE

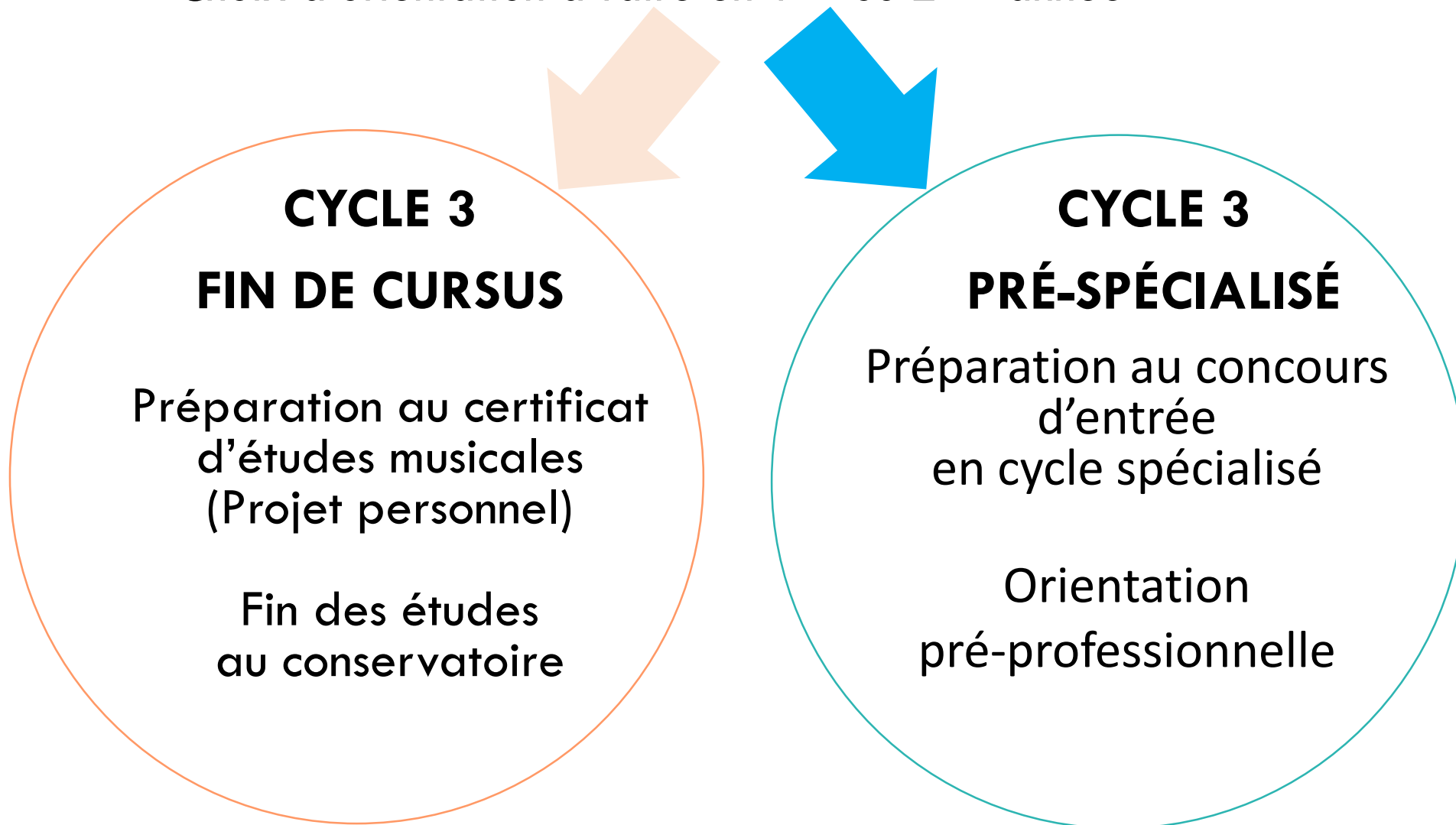
Le réseau parisien dans l'enseignement musical en France





* Accès uniquement sur concours, pour élèves en mi-temps scolaire hors Cycle Spécialisé


CYCLE 3 (3-4 ans) : au choix

Choix d'orientation à faire en 1^{ère} ou 2^{ème} année





LE CEM
(Certificat d'Études Musicales)



LE CEM : FIN DES ÉTUDES MUSIQUE AU CONSERVATOIRE, DÉBUT D'UNE VIE DE MUSICIEN AMATEUR...

- Le CEM n'est **pas un examen**, et il n'est **pas obligatoire**
- **Projet personnel**, qui vient couronner le cursus musique pour construire une **pratique en amateur**
- Moment de **convivialité et d'échange** offert par le conservatoire
- Premiers pas dans le parcours du **musicien amateur autonome**
- Expérimentation des aspects divers de **l'organisation d'un spectacle/concert** (conception et réalisation artistique et technique, mobilisation de partenaires, invitation du public...)
- On peut suivre un 3^o cycle, dans la limite de la durée du cycle, sans passer de CEM

VALIDER UN CEM

- **Avoir le statut d'élève** en cursus (pas de Parcours Différencié).
- Être titulaire de son brevet de **fin de 2^{cd} cycle de FORMATION MUSICALE**
- Avoir suivi une pratique collective **pendant toute la durée du 3^o cycle**
- Avoir validé **au moins une année de cours** pendant son 3^o cycle en : Culture Musicale, ou analyse, ou Histoire de la Musique, ou Écriture, ou Composition, ou Formation Musicale 3^o cycle.
- La validation finale est prononcée au vu du **dossier personnel de l'élève** (suivi des études), et de la **réalisation du projet**.

LA RÉALISATION DU PROJET CEM

- Moment de prestation en public de forme **libre** de **30mn maximum** centré autour de la **pratique dominante**
- concert, concert-conférence, réalisation **interdisciplinaire** (vidéo, danse, arts plastiques, culture...), peut être en lien avec une pratique extérieure au CMA (spectacle dans le cadre d'une école, université, association...)
- Dans le cas d'un projet vidéo, il ne s'agit pas de filmer la prestation sur scène mais bien de concevoir une réalisation originale intégrant l'outil vidéo.

AUTONOMIE ET SOUTIEN DU CONSERVATOIRE

- **L'élève choisit** le contenu de son **projet** et le construit **avec son professeur**
- C'est à **l'élève** de gérer en **autonomie** toute la partie organisation :
 - ✓ les rapports avec l'équipe technique
 - ✓ anticipation des besoins techniques (dans la limite des possibilités offertes par le conservatoire)
 - ✓ Réserver des lieux de répétition en amont
 - ✓ Conception et réalisation du programme et de l'affiche ou des support de diffusion numérique...
- Le **conservatoire** met à **disposition**
 - ✓ l'auditorium (sur une sélection de dates), ou autre lieu proposé par l'élève
 - ✓ La photocopie (affiches et programmes un mois à l'avance)
 - ✓ Des moyens techniques à anticiper avec la Régie

INSCRIPTION POUR VALIDATION CEM 2024

- **INSCRIPTION en 2 temps :**

- ✓ Au plus tard le **15 décembre 2023** : **retour de la Fiche projet**, visée par le professeur référent (bien vérifier ensemble les préférences de dates) à renvoyer à nathalie.brunet@paris.fr

- ✓ Avant Fin Avril 2024 : **retour de la Fiche technique**

- **Dates prévues pour la réalisation des projets CEM à l'Auditorium :**

- ✓ Samedi 29 juin

- ✓ Mardi 2 juillet

- ✓ Autres dates possibles si lieu autre de réalisation proposé par l'élève

- **Attention pour un passage à l'auditorium nombre de candidats limité à 10** (priorité selon structuration du projet, dans les dates d'inscription imparties), validation des dossier par commission pédagogique.



Vers le DEM
(Diplôme d'Études Musicales)



Le Diplôme d'Études musicales (DEM) est préparé pendant le Cycle Spécialisé, accessible sur concours

- En 1^{ère} ou 2^{ème} année de 3^{ème} cycle, il est demandé à l'élève d'opter ou non pour une **orientation vers le cycle spécialisé**.
- C'est le **3^o cycle PRÉ-SPECIALISÉ** : il permet de consacrer son 3^o cycle à la préparation de l'examen d'entrée en **CYCLE SPECIALISÉ**
- Cette orientation doit être validée par le professeur et confirmée par un passage devant jury à l'occasion de l'examen annuel de la discipline au CMA18

Le Cycle Spécialisé : orientation préprofessionnelle musique

- Durée 2 à 3 ans
- Peut être suivi sur l'ensemble du réseau parisien (CMA ou CRR)
- Prépare au **Diplôme d'Études Musicales (DEM)** délivré par le CRR de Paris (même s'il est suivi et passé dans un CMA)
- Implique la validation de 4 Unités de Valeur (UV)
 - ✓ UV 1 Dominante (Instrument ou voix) **examen terminal** 3 ans maximum
 - ✓ UV 2 Formation Musicale : validation d'un **3° cycle de FM**
 - ✓ UV3 Culture musicale : **validation** d'un cours de **Culture Musicale** ou **Écriture**
 - ✓ UV4 Pratique collective : à suivre **sur toute la durée du cycle**

Le concours d'entrée en Cycle Spécialisé

- Centralisé au CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Paris
- Programmes consultables sur la page [tests, examens et concours](#) du site <http://www.crr.paris.fr> (attention, bien vérifier que vous consultez les programmes du concours à venir, et non ceux de l'année précédente !)
- Un accompagnateur est mis à la disposition du candidat instrumentiste ou chanteur lors de son passage
- L'inscription au recrutement en Cycle Spécialisé est payante pour tous les candidats, élèves du CRR ou extérieurs [Comment s'inscrire - Conservatoire à rayonnement régional de Paris - CRR | Conservatoires](#)

Limites d'âges pour l'entrée en Cycle Spécialisé (au 31 décembre de l'année d'inscription)

- Bois Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone : 25 ans.
- Piccolo, Cor anglais, Clarinette basse : 26 ans.
- Cuivres
- Cor d'harmonie, Trompette, Trombone, Tuba, Euphonium, Saxhorn, : 25 ans.
- Trombone basse : 26 ans.
- Polyphoniques Piano : 22 ans.
- Percussion, Accordéon, Guitare, Harpe : 25 ans.
- Marimba : 26 ans.
- Orgue : 28 ans.
- Voix Chant : 30 ans
- Jeune chanteur : 23 ans (hommes 24 ans)
- Direction de chœur : 30 ans
- Cordes Violon, Violoncelle : 22 ans.
- Alto : 25 ans.
- Contrebasse : 28 ans.
- Direction d'orchestre : 30 ans
- Jazz, Musiques actuelles amplifiées, Musiques traditionnelles : 28 ans
- Instruments anciens : Traverso, Flûte à bec, Hautbois baroque, Cor naturel, Sacqueboute, Violon baroque, Alto baroque, Violoncelle baroque, Vièle de gambe, Luth, Théorbe, Clavecin, Claviers anciens (Pianoforte, Clavicorde) : 28 ans
- Culture et Création musicales : Formation musicale, Analyse, Écriture, Orchestration, Histoire de la musique, Composition, Composition électroacoustique : 30 ans

Toute demande de dérogation doit être transmise par mail **avant l'inscription** à dac-crr.admission@paris.fr

Le DEM et après ?... L'enseignement Supérieur

- Le CRR de Paris propose un **Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)** conférant statut d'étudiant, d'une durée de 2 ans pour préparer les concours d'entrée des
 - ✓ **Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse** (CNSMD Lyon et Paris)
 - ✓ **Pôles Supérieurs**
 - ✓ Enseignement Supérieur Européen
- **Diplômes** requis pour l'inscription au concours d'entrée en **Pôles Supérieurs**
 - ✓ **DEM** ou **CPES** validé
 - et
 - ✓ **BAC**
- **CNSMD** entrée sur **concours** sans diplôme requis (mais le BAC est nécessaire pour la validation du diplôme de sortie)